



Union Départementale CGT de l'Isère

Grenoble, le 28 avril 2020

Objet : Covid-19 // lettre ouverte argumentée aux député-es du département de l'Isère

Madame la députée,
Monsieur le député,

Dans quelques heures vous aurez à aborder dans l'hémicycle un débat portant sur les questions d'ordre sanitaire relatif au COVID-19 et ses conséquences. Nous souhaitons vous alerter sur les dispositifs que les autorités sanitaires et/ou le gouvernement seraient tentés de mettre en place et dont nous pensons qu'ils sont aussi inefficaces que dangereux.

Le dispositif Stop Covid est dangereux car il n'est pas autre chose qu'un dispositif de traçage, et qu'en installant une surveillance de masse des citoyen·ne·s l'État porte atteinte à nos libertés individuelles (qui font partie des libertés fondamentales). Le choix de faire entrer dans une application notre état de santé porte de fait un coup au secret médical. En effet, personne ne peut croire aujourd'hui que les données personnelles transmises seront complètement sécurisées, toute trace sur internet étant indélébile.

L'argument « l'installation de l'application se fera sur la base du volontariat » ne convainc pas ! Sans compter les conséquences dans les entreprises ou les lieux publics pour les personnes qui refuseront son installation. Dans le contexte anxigène que nous vivons toutes et tous, le gouvernement joue sur la peur de la population pour faire passer un maximum de projets « *disruptifs* » modifiant profondément la société et nos comportements. Et sous couvert de protection, d'apaisement, il organise et offre aux opérateurs qui exploitent et revendent les données numériques un marché très lucratif autour de nos informations de santé. La CGT Isère s'alarme face aux usages et dérives qui très probablement, accompagneraient la mise en place d'un tel outil.

Singapour, qui a mis en place un tel dispositif a été contraint de revenir à un confinement. En effet, ce n'est pas la technologie qui va nous protéger, mais bien le respect des gestes barrières.

Les politiques antérieures qui ont affaibli notre système de santé, accentuées par une gestion défailante de cette crise, ont mis nos hôpitaux et nos ehpad dans une situation déplorable avec un manque criant de matériel et de personnel. Ces décisions, toujours prises dans un cadre idéologique comptable, nous ont malheureusement conduits à des dizaines de milliers de morts. C'est en ce sens que nous vous interpellons afin de refuser la « *mise en sous surveillance* » de la population via des outils numériques dédiés aux GAFA, et dont l'Etat ne possède ni la maîtrise ni le contrôle.

D'autre part, concernant la reconnaissance en accident du travail ou de maladie contractée en service de l'affection COVID 19, nous demandons un positionnement clair de l'Assemblée Nationale, avec un texte à l'appui. Face aux inquiétudes des personnels en contact direct avec la maladie, le ministre de la santé a fait des annonces pour la reconnaissance de l'imputabilité pour le personnel soignant « de manière systématique et automatique », mais sans pour autant déclinier de texte précisant les contours de cette reconnaissance. Reconnaissance demandée y compris pour les personnels administratifs et techniques des hôpitaux, des EHPAD.... De même, rien sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ces annonces.



Union Départementale CGT de l'Isère

Nous vous invitons à interpeller le ministre pour que **tou-te-s les salarié-e-s au travail et atteint-e-s de cette pathologie soient reconnu-e-s et quel que soit leur domaine d'activité**. Rappelons que les salarié-e-s payent d'ores et déjà un lourd tribut avec plusieurs décès parmi les professionnel-le-s de santé mais aussi dans d'autres secteurs, comme la grande distribution, les transports, ou même dans l'industrie avec l'exemple récent dans notre département. Nous vous demandons également de lever « *l'omerta* » concernant sur le nombre exact de salarié-e-s touché-e-s alors que les chiffres remontants, par exemple, des hôpitaux publics sont parfaitement connus. La reconnaissance de l'accident du travail et/ou de la maladie professionnelle, permettrait une meilleure protection par rapport à d'éventuelles séquelles de ce virus, et à fortiori en cas de décès.

En dernier lieu, si, étant donné l'ampleur des impacts économiques de cette crise sanitaire, la possibilité que donne le gouvernement d'un report des cotisations sociales est nécessaire pour certaines entreprises, il nous semble également nécessaire d'alerter sur les conséquences en matière de financement de la Sécurité sociale. Le report du paiement des cotisations (certains membres du gouvernement allant même jusqu'à en évoquer la suppression pure et simple), cumulé à la généralisation de l'activité partielle (qui en est exonérée) font en effet peser de lourdes menaces sur les capacités de financement de notre protection sociale, au moment même où celle-ci va être très fortement sollicitée.

Plutôt que de reconduire les mêmes politiques, à savoir une hausse de l'endettement de la Sécurité sociale (à travers l'augmentation du plafond d'emprunt de l'ACOSS), qui sera ensuite utilisé pour justifier les restrictions budgétaires à l'origine, rappelons-le, de la démolition du système hospitalier, le rôle de représentant-e-s politiques ne devrait-il pas plutôt consister en une stabilisation de ce financement ?

Et puisque la période semble être celle de la solidarité, comment ne pas réfléchir à la mise à contribution des grandes entreprises privées, dont certaines, tout en bénéficiant de ces aides, continuent d'accumuler les profits ?

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire, en espérant que vous saurez vous faire l'écho des inquiétudes et propositions des travailleur-euse-s du département de l'Isère.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur la/le député-e nos sincères salutations.

Nicolas BENOIT
Secrétaire général